

REVENDEICATIONS DU SNCT-CGC

Trésorier-Principal (DGCP)

Ce grade a pour correspondance le grade d'IDEP de 2^{ème} classe dans la filière « Fiscalité »
(voir éléments de correspondance)

- **Maintien de la grille indiciaire du grade de TP plus favorable** que celle connue à la DGI pour le grade d'IDEP de 2^{ème} classe. (1 échelon à l'indice 734 au lieu de 3 échelons se situant respectivement à l'INM 673, 706, 734).

- **Alignement du régime indemnitaire** sur celui du grade d'IDEP de 2^{ème} classe de la DGI qui permettra de générer un gain **indemnitaire brut mensuel** de 87,34 euros .

TP	Gain indemnitaire mensuel brut*
INM 734	87,34 €

*Nous avons calculé ce gain en référence aux barèmes indemnitaires de la DGI communiqués en février 2008.

- **Maintien de la possibilité d'accès au grade supérieur à l'indice 798** au lieu de 706 ou 746 dans le meilleur des cas à la DGI.

- **Maintien du taux actuel de promotion promus/promouvables pour l'accès au grade supérieur** (grade de reclassement de TP1 à la DGFIP), plus favorable que celui connu actuellement à la DGI pour le grade équivalent. Pour le « passage » de TP à TP1 le ratio promus/promouvables est de l'ordre de 62 % à la DGCP alors que celui affiché pour le « passage » d'IDEP de 2^{ème} classe à IDEP de 1^{ère} classe est de 10% à la DGI.

La possibilité d'exercer, à la DGFIP, de nouvelles missions (autrefois exclusivement dévolues aux cadres de la DGI) doit ,en outre, se traduire par une perspective de nouvelles promotions.

Ainsi ,en sera t-il de:

- **la possibilité d'accéder au grade de Conservateur des Hypothèques(Bureau de 5ème catégorie INM 862).**

(voir également nos revendications indiciaires complémentaires pour le grade de reclassement à la DGFIP)